

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200609-5	<u>Séance du 09 juin 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de juin Le neuf juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES**

Vu

- les articles L. 2122-18, L..2123-20-1 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la strate de la Commune de Seloncourt en nombre d'habitants compris entre 3500 et 9999 habitants,
- L'élection du Maire et des Adjointes le 26 mai 2020,
- les délégations de fonctions données par arrêtés à 8 adjoints et 3 conseillers municipaux,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum,

il convient de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur le Maire propose les taux suivants, selon le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

FONCTION	TAUX
Maire	45,5 %
Adjoint	18,5 %
Conseiller Municipal Délégué	6 %

Un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- décide d'attribuer au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués les indemnités de fonctions aux taux précisés ci-dessus.

- accepte le versement des indemnités :
 - au Maire à partir du 26 mai 2020, date d'installation des Conseillers Municipaux et d'élection du Maire et des Adjoints ;
 - aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués à partir de la date à laquelle le Maire les a désignés par arrêtés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 juin 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**



**TABLEAU NOMINATIF
DES FONCTIONS ET INDEMNITES
MANDAT 2020 – 2026**

NOMS ET FONCTIONS		TAUX INDEMNITES
MAIRE		
	Daniel BUCHWALDER	45,5 %
ADJOINTS		
1°	PAICHEUR Françoise	18,5 %
2°	ROBERT Jean-Marc	18,5 %
3°	CHALOT Maryline	18,5 %
4°	GAGLIARDI Mathieu	18,5 %
5°	DI VANNI Laurence	18,5 %
6°	FORESTI Jean	18,5 %
7°	JACQUOT Catherine	18,5 %
8°	PIERGUIDI Nicolas	18,5 %
CONSEILLERS DELEGUES		
	KMOCH Alain	6 %
	MANCHEC Gérard	6 %
	PERROT Jean-Claude	6 %